

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE

N°021/AONO/MINTOUL/CIPM/2022

DU 17 JUIN 2022 RELATIF A

L'ÉLABORATION DE L'ANNUAIRE

DES STATISTIQUES DU TOURISME

ET DES LOISIRS, ÉDITION 2022

Source de financement BUDGET

INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

1. Objet

Le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs lance, pour le compte de son département ministériel, un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence pour l'élaboration de l'annuaire des statistiques du tourisme et des loisirs, Edition 2022 sur financement du le Compte d'Affectation Spéciale pour le soutien et le développement de de l'activité touristique l'exercice 2022.

2. Consistance des prestations

L'objectif principal est de produire un annuaire des statistiques du tourisme et des loisirs pour le compte de l'année 2022.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

B1 : Evaluer les arrivées des touristes internationaux, durant la période du 01er janvier 2020 au 30 juin 2022.

B2 : Produire l'annuaire des statistiques qui regroupe toutes les statistiques de base du secteur, notamment les statistiques des établissements de tourisme et de loisirs :

a) Pour les établissements d'hébergement

- La carte hôtelière des établissements autorisés et clandestins, et le classement selon le nombre d'étoiles attribuées pour les établissements agréés pour l'année 2021 ;

- Les arrivées, nuitées et durée moyenne de séjour de touristes en 2020 et 2021 ;

- Les recettes mensuelles suivant leurs différentes prestations en 2020 et 2021 ;

- Les taux d'occupation des chambres et des lits en 2020 et 2021 ;

- Le nombre d'employés dans les établissements d'hébergement en 2021.

b) Pour les restaurants

- La carte des restaurants autorisés et clandestins pour l'année 2020 et 2021 ;

- Le nombre d'employés dans les restaurants en 2020 et 2021 ;

c) Pour les agences de tourisme

- La carte des agences de tourisme autorisés et clandestins pour l'année 2020 et 2021 ;

- Le nombre d'employés dans les agences de tourisme en 2020 et 2021.

d) Pour les établissements de loisirs

- La carte des établissements de loisirs autorisés et clandestins pour 2020 et 2021, selon le type (snack-bar, night-club, dancing, cabaret, salle de fête, salle de sport, aire de jeux, etc.) ;

- Le nombre d'employés dans les établissements de loisirs en 2020 et 2021.

e) Pour les sites touristiques

- La carte exhaustive de tous les sites touristiques pour 2020 et 2021, selon le type et le mode de gestion du site (mairie, particulier, etc.) ;
- L'évolution des recettes et des fréquentations des sites touristiques fonctionnels en 2020 et 2021 ;
- Le nombre d'employés dans les sites touristiques fonctionnels en 2020 et 2021.

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de FCFA Toutes Taxes Comprises (TTC) **vingt millions (20 000 000)**.

4. Allotissement

Les prestations du présent appel d'offres sont organisées en un (01) lot unique.

5. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres est ouvert aux cabinets et/ou groupements de cabinets ayant une compétence avérée dans la collecte et la saisie des statistiques.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Compte d'Affectation Spéciale pour le soutien et le développement de l'activité touristique du Ministère du Tourisme et des Loisirs de l'exercice 2022.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales/Sous-direction du Budget, Matériel et Maintenance/Service des Marchés Publics au Ministère du Tourisme et des Loisirs sise à l'Immeuble Rose, porte 210, 2ème étage.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales/Sous-direction du Budget, Matériel et Maintenance/Service des Marchés Publics au Ministère du Tourisme et des Loisirs sise à l'Immeuble Rose, porte 210, 2ème étage, sur présentation de l'original d'une quittance de **trente mille (30 000) Francs CFA** non remboursable, payable uniquement au Trésor Public.

9. Remises des offres

Les offres sont établies en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires (un (01) original et six (06) copies marqués comme tels). Elles devront être scellées, cachetées et parvenir à la Direction des Affaires Générales/Sous-direction du Budget, Matériel et Maintenance/Service des Marchés Publics au Ministère du Tourisme et des Loisirs sise à l'Immeuble Rose, porte 210, 2ème étage au plus tard le **15 juillet 2022 à 11 heures**, heure locale, sur décharge et porteront la mention :

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°021/AONO/MINTOUL/CIPM/2022 DU 17 JUIN 2022 POUR L'ÉLABORATION DE L'ANNUAIRE DES STATISTIQUES DU TOURISME ET DES LOISIRS, ÉDITION 2022.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution est de **quatre (04) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations. Ce délai comprend le temps nécessaire au Maître d'Ouvrage pour apprécier les différents rapports qui seront soumis à son évaluation dans le cadre de ce marché.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **quatre cent mille (400 000) Francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres pourra être rejetée. Plus précisément, l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère chargé des Finances ou la présence d'une caution de soumission n'ayant aucun lien avec le présent appel d'offres entraînera le rejet de l'offre.

12.Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requis doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère chargé des Finances entraîne le rejet immédiat de l'offre.

13.Ouverture des Plis

Elle se fera en deux temps ainsi qu'il suit :

- L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu le 15 juillet 2022 à partir de 12 heures locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés, siégeant dans la salle de conférences annexe, porte 119, 1er étage de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère du Tourisme et des Loisirs à Yaoundé ;
- A l'issue de l'analyse des offres administratives et techniques, l'ouverture des offres financières sera réalisée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires ayant eu la capacité juridique requise et ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 75 points sur 100.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur

choix ayant une parfaite connaissance de leur offre.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires ci-après sont valables autant pour l'évaluation du dossier administratif que pour l'évaluation des offres techniques et financières.

Il s'agit de :

Dossier administratif incomplet ou non-conformité d'une pièce après le délai de 48 heures ;

Absence de la caution de soumission lors de la séance de dépouillement ou la présence d'une caution de soumission n'ayant aucun lien avec le Dossier d'Appel d'Offres ;

Pièce falsifiée ou Fausse déclaration ;

Présence dans l'offre technique des informations relatives à la proposition financière ;

Non-respect du profil du Chef de Mission (avoir une note inférieure à 7/10 pour le chef de mission) ;

Note technique inférieure à 75 points sur 100 ;

Omission de renseigner un prix unitaire quantifié dans l'offre financière.

2- Les critères essentiels

N°	CRITERE	NOTE (en points)
1	Capacité financière	/5
2	Références du Bureau d'Etudes	/27
3	Compréhension des Termes de Références	/5

4	Méthodologie et planning d'exécution de la mission	/20
5	Expérience et qualification du personnel clé affecté à la mission	/35
6	Matériels et équipements	/5
7	Présentation générale de l'offre	/3

1- Méthode de sélection du consultant

N°	CRITERE	NOTE (en points)
1	Capacité financière	/5
2	Références du Bureau d'Etudes	/27
3	Compréhension des Termes de Références	/5
4	Méthodologie et planning d'exécution de la mission	/20
5	Expérience et qualification du personnel clé affecté à la mission	/35
6	Matériels et équipements	/5
7	Présentation générale de l'offre	/3

Méthode de sélection du consultant

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité-coût, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

La note finale N sera calculée par la combinaison pondérée des notes techniques et financières suivant la formule ci-après :

$$N = \frac{75 \times \text{Note technique (Nt)} + 25 \times \text{Note financière (Nf)}}{100}$$

100

La note financière (Nf) est obtenue de la façon suivante :
Soit Fm le montant de la proposition la moins disante, sa note financière sera prise égale à 100 points. Les notes des autres

soumissionnaires calculées à partir de la note financière de la proposition la moins disante sera obtenue par la formule :
 $N_f = (100 \times F_m) / F$.

F_m = le montant de la proposition la moins disante ;

F = le montant de la proposition considérée.

Le soumissionnaire ayant la note finale la plus élevée sera déclaré adjudicataire du marché par le Maître d'Ouvrage.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont la note finale est celle la plus élevée.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Direction des Affaires Générales/Sous-direction du Budget, Matériel et Maintenance/Service des Marchés Publics du Ministère du Tourisme et des Loisirs, porte 210, 2^{ème} étage, Tél : 222 22 35 69.

En outre, pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

YAOUNDE Le 22-06-2022
Le MINISTRE D'ÉTAT
MAIGARI BELLO BOUBA